



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Division des examens et concours

Division des examens et concours

DEC3

n° 06-2023

Affaire suivie par :

Véronique Pélofy

Tél : 02 38 79 46 18

Mél : [ce.dec3@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dec3@ac-orleans-tours.fr)

Fait à Orléans, le 9 janvier 2023

Le Recteur

Chancelier des universités

21, rue Saint-Etienne  
45043 Orléans cedex 1

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouverts au titre de l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté du 21 novembre 2022 complétant l'arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouverts au titre de l'année 2023 ;

### ARRETE

**Article 1** Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, session 2023, est composé comme suit :

Présidente :

Madame LEDUC-PETITGAS Céline, Ingénieure d'Etude, d'adjointe au chef de la division de l'évaluation et de la prospective (DEP), Rectorat d'Orléans,

Membres :

Madame BERLOGER Véronique, Attachée d'administration, collège Clos Ferbois Jargeau

Monsieur PETIT Marc, Principal, Collège Max Jacob Saint Jean de la Ruelle

Monsieur ROBET David, Attaché principal d'administration, chef de la division des personnels enseignants (DPE), Rectorat d'Orléans

Suppléant :

Madame HUGET Lucie, Ingénieure d'Etude, Rectorat d'Orléans

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur  
  
Gilles HALBOUT